

Délibération

n°38-2025

8 juillet 2025

PERSONNEL – Recrutement d'un chef du service intérim - recrutement contractuel à durée déterminée au Pôle emploi et concours.

Séance du : 8 juillet 2025

Date de la convocation : 26 juin 2025

Président de séance : François DUNAND

Secrétaire de séance : Chantal GIORDA

Nombre de membres titulaires en exercice : 28

Etaient présents (titulaires et suppléants) : 13

▪ Collège des affiliés : 12

Robert AGUETTAZ, Jean François CLARAZ, François DUNAND, Nathalie FONTAINE, Chantal GIORDA, Fabrice PANNEKOUCKE, Colette PIGNIER, Jean-Claude RAFFIN, Gérard RUFFIER-MONET, Lucien SPIGARELLI, Béatrice SANTAIS, Jean-Maurice VENTURINI

▪ Collège spécifique : 1

Martin NOBLECOURT

Etaient représentés : 13

▪ Collège des affiliés : 9

Yannick AMET (pouvoir à Fabrice PANNEKOUCKE)
Danièle BEAUX-SPEYSER (pouvoir à Robert AGUETTAZ)
Georges CAGNIN (pouvoir à Jean-Maurice VENTURINI)
Dominique CHAPUIS (pouvoir à Jean François CLARAZ)
Yannick LOGEROT (pouvoir à Jean-Claude RAFFIN)
Pascale OUSTRY (pouvoir à Béatrice SANTAIS)
Christian RAUCAZ (pouvoir à Gérard RUFFIER-MONET)
Sylvie SELLERI (pouvoir à François DUNAND)
Jean-Michel VORGER (pouvoir à Lucien SPIGARELLI)

▪ Collège spécifique : 4

Michelle BRAUER (pouvoir à Colette PIGNIER)
Alexandre GENNARO (pouvoir à Chantal GIORDA)
Christian GRANGE (pouvoir à Martin NOBLECOURT)
Thibaut GUIGUE (pouvoir à Nathalie FONTAINE)

Etaient présents ou représentés : 26

Nombre de votants : 26

Étaient absents : 2

▪ Collège des affiliés : 1

Christian GARIOUD

▪ Collège des non affiliés : 1

Christelle FAVETTA-SIEYES

Était également présent M. Claude MOLLARD, Responsable du Service de gestion comptable de Chambéry, agent comptable.

Ont assisté à cette séance :

Eric CHAUMARD Directeur général

Carole MONTALI Responsable du Pôle missions d'appui aux collectivités

Virginie GELOTTIER Chargée d'appui aux collectivités

1/3

DELIBERATION N° 38-2025

PERSONNEL – Recrutement d'un Chef du service intérim – recrutement contractuel à durée déterminée au Pôle emploi et concours.

Monsieur le Président rappelle que l'emploi de « chef de service intérim -recrutement » rattaché au Pôle « emploi et concours », relevant du grade d'attaché territorial, est vacant depuis 17 février 2025, date à laquelle l'agent titulaire qui l'occupait a muté dans une autre collectivité.

Monsieur le Président rappelle que les missions de cet emploi ont été adaptées dans le cadre d'une modification de l'organigramme lors du conseil d'administration du 2 avril dernier. Elles sont principalement les suivantes :

- assurer le pilotage et l'encadrement du service,
- assurer le développement des activités de l'intérim et le déploiement du logiciel dédié,
- prendre en charge les missions d'assistance et de conseil en recrutement pour les collectivités
- ponctuellement, l'organisation d'actions en lien avec le recrutement comme les salons, forums de l'emploi ou les job dating.

En application de l'article 41 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le Cdg73 a effectué la publicité adéquate de la vacance de ce poste.

Si cet emploi a vocation à être occupé par un fonctionnaire, il convient toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, de prévoir la possibilité qu'il soit pourvu par un agent contractuel.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Monsieur le Président propose au conseil d'administration de préciser les conditions de ce recrutement.

En conséquence, le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

VU la délibération n°95-2020 du 20 décembre 2020 ouvrant l'emploi de chef de service emploi et intérim aux grades d'attaché et d'attaché principal,

VU la délibération n°22-2025 du 2 avril 2025 portant aménagement de l'organigramme du Centre de gestion et modification de l'intitulé du poste en chef du service intérim – recrutement,

VU les délibérations du 17 décembre 2018, du 16 juin 2020, 24 mars 2021 et du 13 octobre 2021 portant aménagement du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) applicable aux agents du Centre de gestion,

VU la déclaration de vacance de poste effectuée,

DECIDE que :

- la procédure de recrutement sera celle prévue par les décrets du 19 décembre 2019 et 15 février 1988 susvisés,
- ce recrutement pourra intervenir en application de l'article L 332-8 2° du code général de la fonction publique, pour une durée de trois ans, renouvelable par décision expresse, sous réserve que la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'ait pu aboutir,
- le candidat retenu devra être titulaire au minimum d'une formation supérieure de niveau Bac + 3 et justifier d'une expérience professionnelle d'une durée minimale de 5 ans, dans un service de ressources humaines sur un poste à responsabilité,

FIXE la rémunération en référence au grade d'attaché territorial selon l'expérience professionnelle et le niveau de diplôme du candidat, à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire applicable à cet emploi qui relève du groupe de fonction A3 du cadre d'emplois des attachés territoriaux, conformément aux délibérations susvisées,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2025 (chapitre 12 – articles 64131 et suivants).

La délibération est adoptée à l'unanimité.



Fait à Porte-de-Savoie,
Le 8 juillet 2025
Le Président,

François DUNAND